



## Prolongation préavis par les employeurs?

Par **allk**, le **22/07/2014** à **09:45**

Bonjour,

Je suis actuellement architecte salarié d'une SARL d'architecture. A l'issue d'un CDI de 5ans je souhaite m'installer à mon compte et donc rompre mon contrat. Contrat qui depuis 5 années est à un coef. de 270.

Après négociation, je suis amené à démissionner. Aujourd'hui, mes patrons souhaitent prolonger mon préavis de départ d'un mois. Comment gérer la situation afin de défendre au mieux mes intérêts.

Cordialement

Antoine Landré

Par **P.M.**, le **22/07/2014** à **10:07**

Bonjour,

Dès l'instant où vous avez respecté le préavis de démission prévu par la Convention Collective applicable, vous pouvez refuser de le prolonger...

Autrement c'est une question d'accord écrit avec l'employeur...

Par **allk**, le **22/07/2014** à **10:24**

Merci pour votre réponse :

Je suis entrain de rédiger ma lettre de démission en respectant le cadre légal applicable à mon poste. Si mes employeurs souhaitent négocier, la rupture conventionnelle refusée par mes employeur à l'issue d'un entretien reviendra sur le devant de la scène.